

Rapport de jury de la certification complémentaire français langue seconde

Etabli par le jury de certification

1. Composition du jury :

- Madame Gaëlle COMBE, IA-IPR d'espagnol, Présidente du jury de certification
- Madame Sarah MOZAR, IA-IPR (ff) LVR Créole, CT CASNAV
- Madame Marquise BEAUPIERRE, Coordinatrice CASNAV référent second degré
- Monsieur François KEMPF, Coordinateur CASNAV référent premier degré

2. Textes de référence :

- Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004, <https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>
- Actualisée par la note de service n° 2019-104 du 16-7-2019, (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019) <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

3. Statistiques générales :

	1 ^{ER} DEGRE	2 ND DEGRE	TOTAL
INSCRITS	1	2	3
PRESENTS	1	2	3
ADMIS	0	1	1

1 ^{er} degré Professeur des écoles		2 nd degré Professeur certifié par discipline	
Classe maternelle	0	Lettres modernes	1
Classe élémentaire	1	Lettres- Histoire	1
U.L.I.S.	0	ULIS	0
U.P.E.2.A	0	UPE2A	0
TOTAL	1		2

4. Objectif de la certification :

« L'objectif de cet examen est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas nécessairement du champ de leurs concours, et de disposer d'un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement»¹ .

5. Le dossier d'inscription :

L'inscription à l'examen requiert un enregistrement en ligne sur le site académique et l'envoi d'un rapport faisant état du parcours de formation en FLE-FLS du candidat ainsi que ses expériences d'enseignement.

La plus significative d'entre elles est développée, l'expertise pédagogique acquise mise en exergue au travers d'une démarche réflexive insistant sur les éléments saillants du parcours du candidat notamment dans sa capacité à prendre en charge des élèves allophones et à mettre en œuvre des projets favorisant l'inclusion de ces élèves.

L'illustration par des productions concrètes et pertinentes des enjeux, problématiques et expérimentations liés à l'accompagnement des élèves allophones est encouragée.

Le jury recommande fortement aux candidats de ne pas se limiter à la rédaction d'un curriculum vitae ou à la simple énumération de projets, formations ou de missions ponctuelles sans lien direct avec l'objet de la certification.

Il est souhaitable qu'une problématique pédagogique organise l'ensemble du propos. Pour cela, le rapport pourra s'appuyer sur une analyse didactique de certaines situations vécues ou envisagées notamment pour les candidats qui n'auraient aucune expérience en UPE2A.

Le rapport d'activité de 5 pages maximum devra être obligatoirement et exclusivement téléversé dans l'espace candidat de l'application CYCLADES.

6. Rappel de la structure de l'examen :

La certification complémentaire de Français Langue Seconde n'est pas une épreuve de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) même si elle salue la richesse d'un parcours professionnel et personnel.

Il s'agit d'un examen, constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans

¹ Note de service n° 2019-104 du 16-7-2019

une université ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Les dimensions pédagogique, réflexive et argumentative sont essentielles dans cet exercice. Aucune ne doit être minorée ou occultée.

L'exposé oral n'étant pas la simple mise en voix des éléments consignés dans le dossier, sa réussite est inhérente à une préparation rigoureuse, une bonne gestion du temps imparti mais surtout à la capacité du candidat à mettre en perspective, questionner, prendre de la distance ou à faire montre d'une évolution de sa pensée entre le moment de la rédaction du rapport et le temps de sa présentation.

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention ou des mots clés, s'il l'indique préalablement au jury et s'il ne le/ les lit pas.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré ou d'une école, d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait montre d'une réelle capacité d'écoute et d'analyse des questions posées, à prendre de la distance avec leur exposé et à s'inscrire dans le dialogue, à dépasser sa seule expérience, à se décentrer, à relier des éléments théoriques à des situations concrètes, à mener une réflexion nuancée.

Le jury dispose du dossier rédigé par le candidat pour son inscription dont il apprécie les qualités rédactionnelle et de présentation.

7. Compétences évaluées par le jury :

Le jury s'attache à identifier les capacités et connaissances particulières permettant « l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil [actuelles UPE2A] pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française »².

Il est donc attendu des candidats qu'ils aient de solides connaissances théoriques notamment sur:

- les textes officiels relatifs au CASNAV et aux UPE2A (missions, organisation etc.)

² Note de service n°2004-175 du 19-10-2004 parue au Bulletin Officiel (BO) n°39 du 28 octobre 2004

- la prise en charge des élèves allophones au niveau européen,
- le cadre européen commun de référence pour les langues,
- les différences existant entre le Français Langue Étrangère (F.L.E), le Français Langue Seconde (F.L.S) et le Français Langue de Scolarisation (F.L.Sco),
- la pédagogie et la didactique du français langue de scolarisation,
- la progressivité des apprentissages
- le choix et la variété des supports pédagogiques,
- les notions de projet personnalisé d'inclusion, différenciation pédagogique et d'évaluation

8. Se préparer à la certification complémentaire FLS :

Le jury recommande vivement aux candidats d'avoir une lecture approfondie des textes réglementaires relatifs à l'enseignement en U.P.E.2.A, à la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés EANA, des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) et au rôle et missions du CASNAV :

- Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »
- Circulaire 2012-142 du 02-10-2012 « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs »
- Circulaire 2002-143 du 02-10-2012 « Organisation du CASNAV »
- Circulaire Académique 2022-2023 (en ligne sur le site du rectorat/CASNAV de l'académie de Guadeloupe)

Comme indiqué précédemment, le jury insiste sur la nécessité de la maîtrise sémantique des notions de Français Langue Étrangère (FLE), Français Langue Seconde (FLS) et Français Langue de Scolarisation (FLSco), afin de les convoquer à bon escient, de les manipuler avec aisance ou de justifier de possibles articulations entre les uns et les autres au service d'une meilleure prise en charge des élèves qui leur seront confiés.

Le jury encourage les futurs candidats à :

- connaître les missions d'un enseignant en UPE2A notamment en itinérance, en milieu rural et/ou urbain,
- appréhender les compétences psycho-sociales attendues,
- s'intéresser aux questions de l'inclusion et de l'intégration scolaire des élèves allophones,
- identifier les partenaires et interlocuteurs de l'enseignant en UPE2A,
- questionner les enjeux de la didactique du français, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres apprentissages, dans le cadre du Socle commun de compétences, de connaissances et de culture,
- comprendre la place faite aux notions de tests de positionnement, fiches d'accueil, fiches navettes, parcours d'inclusion de l'EANA, CECRL... dans la pratique professionnelle de l'enseignant en UPE2A,
- se renseigner sur la diversité culturelle et linguistique du public allophone scolarisé en Guadeloupe,

- les stratégies à déployer pour favoriser la prise en charge de l'élève allophone par l'ensemble de la communauté éducative,

Les candidats qui n'auraient aucune expérience en UPE2A sont invités à se rapprocher d'un enseignant du dispositif pour échanger, assister aux séances de cours voire, en amont de la certification, prendre en charge partiellement ou en totalité le groupe d'élèves, sous l'œil avisé de l'enseignant responsable.

Pléthores de ressources pédagogiques sont accessibles en ligne, leur fréquentation est encouragée.

Les professeurs certifiés de lettres modernes, constituant la majorité des candidats, devront questionner les frontières à poser entre un cours de français ordinaire et un cours de français langue de scolarisation.

Les enjeux du FLS n'incombent pas exclusivement aux professeurs des écoles, de lettres modernes, ou de langues vivantes. En effet l'accueil, l'inclusion scolaire et le suivi des élèves allophones concernent également les disciplines dites « non linguistiques ». En ce sens, le jury encourage vivement les candidats issus de disciplines scientifiques, artistiques, technologiques, sportives, ou encore de filières professionnelles, les professeurs documentalistes à préparer la certification.

La préparation de la certification complémentaire donne lieu à un temps de formation non obligatoire, inscrit dans le plan académique de formation du CASNAV. L'examen y est présenté. Les stagiaires sont acculturés aux enjeux et concepts fondamentaux liés à « l'allophonie ».

Le jury enjoint les candidats à s'inscrire aux différents modules de formation proposés par le CASNAV pour construire ou renforcer les compétences attendues par la certification FLS

En outre, les coordonnateurs du CASNAV sont à la disposition de tous les enseignants pour leur apporter des conseils, des informations et répondre à leurs questions sur l'examen.

Le 06 juillet 2023

Gaëlle Combé



Sarah Mozar

